



MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA

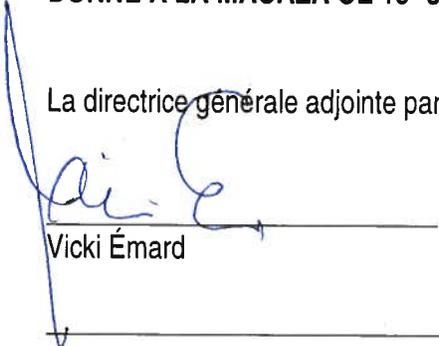
AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 176.1 DU CODE MUNICIPAL, Le rapport financier ainsi que le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier terminée le trente et un décembre deux milles vingt (31 décembre 2020) seront déposés lors de la séance extraordinaire du conseil municipale qui sera tenue le 23 juin 2021 à 9h par visioconférence.

DONNÉ À LA MACAZA CE 15^e JOUR DE JUIN 2021

La directrice générale adjointe par intérim



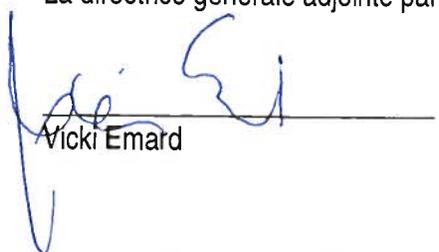
Vicki Émard

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Vicki Emard, directrice générale adjointe par intérim de la municipalité de LA MACAZA, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie de celui-ci à chacun des endroits suivants : panneaux à l'extérieur de l'Hôtel de Ville, au lac Chaud, au lac Macaza et au lac Clair, entre 10 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 15^e jour de juin 2021.

La directrice générale adjointe par intérim



Vicki Emard
